



RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Introduction :

Le décret n°216 – 841 du 24 juin 2016 précise que, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit présenter l'évolution des dépenses et des effectifs, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le ROB constitue la première étape de la préparation annuelle du budget primitif pour le CCAS de Rouen. Il permet aux membres du conseil d'administration de débattre sur l'évolution des finances du CCAS lors d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Il permet aussi d'aborder le contexte général d'élaboration du projet de budget pour 2021. La préparation du budget prévisionnel est conditionnée par des facteurs externes liés aux conditions économiques générales et aux divers financeurs du CCAS, en premier lieu la Ville. Le ROB permet également de présenter une rétrospective 2017-2021.

I – LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2021

1) La situation économique et le contexte local

La situation économique de notre pays demeure fragile selon différents indicateurs (taux de chômage, croissance).

Celle-ci génère des demandes sociales toujours en augmentation. Dans ce contexte, l'Etat et les collectivités territoriales sont chaque année davantage sollicités par les citoyens les plus précaires.

Nous constatons également sur Rouen de nombreuses évolutions de la demande sociale. Nouveaux publics, nouvelles formes de précarité auxquels il faut répondre en dépit d'un environnement institutionnel et associatif de plus en plus instable et de contraintes financières de plus en plus fortes. Ce constat a été confirmé par le diagnostic social de la population Rouennaise consolidé en 2018 dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux.

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a contraint le CCAS de Rouen à s'organiser rapidement et efficacement. Evolution des modalités d'accueil et d'accompagnement du public aux contraintes sanitaires, mise en place de nouvelles réponses adaptées au contexte (ex : attribution et livraison de colis alimentaires à domicile ; soutien méthodologique, veille d'information à l'attention des partenaires, appui logistique avec la fourniture d'EPI aux associations intervenant auprès des plus précaires ; renforcement des mesures de précaution pour protéger les aînés dont nous avons la responsabilité dans notre EHPAD et nos résidences, activation du PASS pour soutenir les personnes âgées les plus vulnérables et isolées...

Evolution des pratiques, travail à distance, rencontres virtuelles, recentrage sur les services essentiels ; les services du CCAS ont démontré de réelles capacités d'adaptation et une grande réactivité.

Cette crise sans précédent entraîne également des conséquences désastreuses pour les travailleurs qui se trouvaient déjà dans une position de fragilité et de vulnérabilité. La crise sanitaire se mue en crise sociale. Les services du CCAS et associations partenaires voient arriver de nouveaux bénéficiaires, avec des profils qui pourraient s'inscrire durablement dans la précarité.

Le ROB 2021 s'inscrit dans un contexte de gouvernance renouvelée pour le CCAS de Rouen. Un nouveau Conseil d'Administration s'est installé suite aux élections municipales de 2020 et l'élection d'un nouveau Maire et d'une nouvelle équipe municipale avec de nouvelles priorités politiques en matière de solidarité (renforcement de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, mise en place du permis de louer, une politique renforcée et structurée d'accueil des migrants, l'engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée...). Ces priorités se traduiront dans notre budget lorsque ces projets seront portés par le CCAS.

Le ROB 2021 est élaboré dans une période de transition et d'évolution dans le fonctionnement et l'organisation du CCAS avec une volonté partagée du CA du CCAS et de la Ville de rapprocher les services ressources au cours de l'année 2021 (mutualisation des services finances, commande publique, ressources humaines) et une demande de remise à plat de la politique d'insertion professionnelle portée par la Ville et le CCAS.

2) La maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, les services se sont attachés à ajuster leurs demandes au plus près de leurs besoins mais aussi d'intégrer les nouvelles attentes de l'exécutif et la nécessaire consolidation de notre organisation.

II – RETROSPECTIVE 2017-2021

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL DE 2017 à 2021													
	janv-17	déc-17		janv-18	déc-18		janv-19	déc-19		janv-20	déc-20		janv-21
Catégorie	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP
Titulaires et stagiaires	93,17	77	67,98	95,15	77	71,59	89,61	78	73,79	92,34	75	71,45	90,1
CDI		1	0,5										
Contractuels sur poste		13	10,14		12	10,8		11	10,3		13	12,6	
Contractuels remplaçants		2	0,4					5	2,4		4	2,85	
Emplois Avenir		4	3,15										
Apprentis		1	1										
CUI/CAE		4	1,99		2	1,14		2	0,95				
TOTAL	93,17	102	85,16	95,15	91	83,53	89,61	96	87,44	92,34	92	86,9	90,1

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2017 à 2018	suppression	création
Création d'un poste Maison du Plateau		1
Création d'un poste travailleur social polyvalent		1
Création d'un poste assistant polyvalent		1
Création d'un poste d'agent social La Chaloupe		1
Création d'un 0,2 cellule administrative et logistique		0,2
Création d'un poste cellule administrative et logistique		1
Création d'un 0,2 accueil médiation		0,2
Création d'un 0,8 de reclassement		0,8
Création d'un 0,57 CUI SAIS		0,57
Suppression d'un poste cellule technique	1	
Suppression d'un 0,2 cellule technique	0,2	
Suppression d'un CAE La Chaloupe	0,57	
Suppression d'un emploi d'avenir La Chaloupe	1	
Suppression poste ENIS	1,5	
Suppression d'un 0,07 de reclassement	0,07	
Suppression d'un 0,5 CLM	0,5	
TOTAL	4,84	6,77

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2018 à 2019	suppression	création
Création d'un poste Maison du Plateau ASE		1
Création de 2 ETP reclassement		2
Création Chaloupe travailleur social		1
Création 6 PEC		3,43
Création CLM		1
Suppression Responsable cellule technique	1	
Suppression Assistante cellule technique	1	
Suppression Agents techniques cellule technique	0,4	
Suppression CLM	0,5	
Suppression CLM	0,5	
Suppression 1 apprenti	1	
suppression emplois d'avenir	2	
Suppression d'un 0,87 de reclassement	0,86	
Suppression ASE La Passerelle	1	
Suppression travailleurs sociaux Escale	3	
Suppression Conseillère Prévention	1	
Suppression Emploi aidé CitésLab	0,571	
Suppression Emplois aidés SAIS	1,14	
TOTAL	13,97	8,43

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2019 à 2020	suppression	création
Création de 1,6 ETP reclassement		1,6
Création de 1,6 ETP attaché P360		1,6
Création de 1 ETP assistante P360		1
Création de 1 ETP assistante SPA		1
Création de 0,2 remplacement téléalarme		0,2
Suppression de 0,57 ETP Emploi aidé MDP	0,57	
Suppression de 0,5 ETP assistante finances	0,5	
Suppression de 1 ETP travailleur social polyvalent	1	
Suppression de 0,6 ETP travailleur social UTS CVRG	0,6	
TOTAL	2,67	5,40

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2020 à 2021	suppression	création
Création de 1 ETP Responsable SAIS		1
Création de 0,5 ETP responsable EHPA		0,5
Création de 0,5 ETP responsable CLIC, aide social légale		0,5
Suppression des ETP Emplois aidés CAL	2,85	
* Suppression de 1,39 ETP agent d'entretien	1,39	
TOTAL	4,24	2,00

Légende : * Suppression CCAS avec transfert du poste à la Ville

Sur le budget principal :

FONCTIONNEMENT	2017			2018			2019			2020		
	CA 2017	% sur total dépenses	Evolution CA 2016/2015	CA 2018	% sur total dépenses	Evolution CA 2017/2016	CA 2019	% sur total dépenses	Evolution CA 2018/2017	CA 2020 prévisionnel	% sur total dépenses	Evolution CA 2018/2019
Charges caractère général	1 205 244 €	18,72%	1,41%	1 078 818 €	17,95%	-10,49%	1 136 564 €	19,19%	5,35%	1 010 220 €	16,28%	-11,12%
Charges de personnel	4 075 051 €	63,28%	6,66%	4 000 545 €	66,58%	-1,83%	3 952 713 €	66,73%	-1,20%	3 950 359 €	63,65%	-0,06%
Autres charges de gestion	1 135 572 €	17,63%	-0,94%	894 718 €	14,89%	-21,21%	811 892 €	13,71%	-9,26%	1 143 748 €	18,43%	40,87%
Charges financières	23 338 €	0,36%	-5,61%	21 596 €	0,36%	-7,46%	19 800 €	0,33%	-8,32%	17 851 €	0,29%	-9,84%
Charges exceptionnelles	183 €	0,00%	-95,38%	13 061 €	0,22%	7025,51%	2 669 €	0,05%	-79,57%	84 208 €	1,36%	3055,43%
TOTAL DEPENSES REELLES	6 439 389 €	100,00%	4,13%	6 008 738 €	100,00%	-6,69%	5 923 638 €	100,00%	-1,42%	6 206 386 €	100,00%	4,77%
Atténuation charges	120 043 €	1,79%	-27,53%	173 085 €	2,72%	44,19%	166 082 €	2,60%	-4,05%	118 896 €	1,91%	-28,41%
Produits services	293 220 €	4,36%	-1,28%	302 507 €	4,76%	3,17%	293 786 €	4,61%	-2,88%	332 309 €	5,34%	13,11%
Dotations	5 925 057 €	88,15%	-2,68%	5 665 567 €	89,12%	-4,38%	5 645 399 €	88,53%	-0,36%	5 417 516 €	87,12%	-4,04%
Autres produits de gestion	377 773 €	5,62%	5,35%	202 092 €	3,18%	-46,50%	270 109 €	4,24%	33,66%	349 546 €	5,62%	29,41%
Produits exceptionnels	5 459 €	0,08%	-28,19%	13 997 €	0,22%	156,39%	1 200 €	0,02%	-91,43%	395 €	0,01%	-67,08%
TOTAL RECETTES REELLES	6 721 553 €	100,00%	-2,83%	6 357 247 €	100,00%	-5,42%	6 376 575 €	100,00%	0,30%	6 218 662 €	100,00%	-2,48%

	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	6 721 553 €	6 357 247 €	6 376 575 €	6 218 662 €	5 987 256 €
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 439 389 €	6 008 738 €	5 923 638 €	6 206 386 €	6 865 865 €
EPARGNE GESTION	282 164 €	348 509 €	452 937 €	12 277 €	- 878 609 €
INTERETS DETTE	23 338 €	21 596 €	19 800 €	17 851 €	24 380 €
EPARGNE BRUTE	258 826 €	326 913 €	433 137 €	- 5 575 €	- 902 989 €
CAPITAL DETTE	113 836 €	115 629 €	117 496 €	119 438 €	90 485 €
EPARGNE NETTE OU CAF NETTE	144 990 €	211 284 €	315 641 €	- 125 013 €	- 993 474 €

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS DE ROUEN POUR 2021

1) Le fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2021	% sur total dépenses
Charges caractère général	1 317 237 €	18,76%
Charges de personnel	4 405 444 €	62,75%
Autres charges de gestion	1 122 372 €	15,99%
Charges financières	20 212 €	0,29%
Charges exceptionnelles	600 €	0,01%
TOTAL DEPENSES REELLES	6 865 865 €	97,80%
Amortissement et provision	154 524 €	2,20%
TOTAL DES DEPENSES	7 020 389 €	100,00%
Atténuation charges	43 060 €	0,61%
Produits services	375 205 €	5,34%
Dotations	5 355 939 €	76,29%
Autres produits de gestion	211 000 €	3,01%
Produits exceptionnels	2 052 €	0,03%
TOTAL RECETTES REELLES	5 987 256 €	85,28%
Reprise résultat 2020	1 033 133 €	14,72%
TOTAL DES DEPENSES	7 020 389 €	100,00%

1.1 - La nécessaire régulation de la masse salariale

Les dépenses de personnel représentent 62,75 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel augmentent de 1 %. Le budget intègre, la poursuite du Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR), le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), le reclassement des agents inaptes sur l'ensemble du périmètre du CCAS, l'inscription d'un nouveau poste de responsable du SAIS, et l'augmentation du temps de travail de 50 % pour les deux postes : responsable des résidences autonomie et responsable CLIC, aide sociale légale.

Outre ces évolutions, le BP 2021 sera l'occasion de poursuivre une politique volontariste en matière de ressources humaines dans les domaines suivants :

- **Résorption de l'emploi précaire** : le CCAS poursuivra en 2021 sa politique d'intégration d'agents en contrats précaires au sein de ses services. L'objectif est de faciliter les conditions d'accès aux postes permanents et ce, en fonction de leurs compétences, de leur grade mais aussi de leur manière de servir, de leur ancienneté, du temps de travail qu'ils effectuent. Le temps non complet, et le faible niveau de rémunération qui en découle, constituent une autre forme de précarité.

- **Insertion des jeunes** : Le CCAS s'engage à participer à la réflexion conduite par la ville sur la politique d'aide à l'insertion par l'accueil renforcée de jeunes en stage et en service civique.

- **L'effort de formation** : en 2021, le budget accordé à la formation sera de 49 700 € (idem 2020). Un plan de formation avec un volet dédié au management, un volet sécurité et prévention, analyse des pratiques professionnelles ainsi qu'un volet accompagnement des publics (personnes âgées et bénéficiaires du SAIS), sans oublier la professionnalisation de tous les agents.

1.2 - Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Elles évolueront ainsi :

- Les charges à caractère général augmentent de 1.57%, l'ensemble des services a fait l'effort de maîtriser ses dépenses.

Des dépenses nouvelles au BP 2021 :

- L'inscription de crédit avec la perspective de louer de nouveaux locaux plus adaptés pour la Chaloupe et potentiellement intégrer d'autres services (domiciliation, mise à disposition d'un espace ressource à destination des associations accompagnant les migrants) : Ce déménagement éventuel fait aujourd'hui l'objet d'une étude approfondie. Les premières estimations d'un bien en location engageraient un loyer annuel de 60 000€ ainsi que des charges annuelles estimées à 20 000€.
 - L'entretien des locaux par un prestataire extérieur en année pleine : 84 000 € (soit 51 600 € de plus qu'en 2020, au BP 2020 inscription sur 6 mois),
 - Des recettes en diminution mais correspondant à des dépenses moindres (voir ci-dessous) : pas de demande de subvention pour le projet Parcours 360 dans le cadre du contrat de ville, baisse de la demande de financement dans le cadre de l'AAP de la conférence des financeurs sur le volet mobilité,
 - Mise en œuvre de l'Aide Municipale Individualisée (A.M.I.) pour 63 000 €,
 - Archives : nouvelle facturation du métrage carré consacré au CCAS intégrée dans l'avenant 2021 de la convention de prestations de services Ville / CCAS.
 - Sécurisation du CA : achat d'un logiciel et formation des administrateurs pour un montant estimé à 30 000 €
- Les autres charges de gestion courante diminuent de 10,11 % :
 - Les subventions d'équilibre prévisionnelles que le budget principal verse pour le fonctionnement des budgets annexes sont stables en 2021: 613 872 €
 - Non reconduction de la subvention auprès de Solidar'mob pour 24 000 €, mais les crédits sont basculés pour des prestations d'aide à la mobilité.
 - Non reconduction de la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement innovant : - 100 000 €

1.3 - La situation de la dette

L'encours de la dette est le suivant :

Budget Principal	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31/12	1 055 510 €	939 881 €	822 385 €	702 947 €	612 462 €
Annuités en capital	113 836 €	115 629 €	117 496 €	119 438 €	90 485 €
Intérêts de la dette	23 338 €	21 596 €	19 800 €	17 851 €	24 380 €
Taux d'endettement	16%	14%	13%	11%	10%
Charge de la dette	2,04%	2,04%	2,15%	2,21%	1,92%

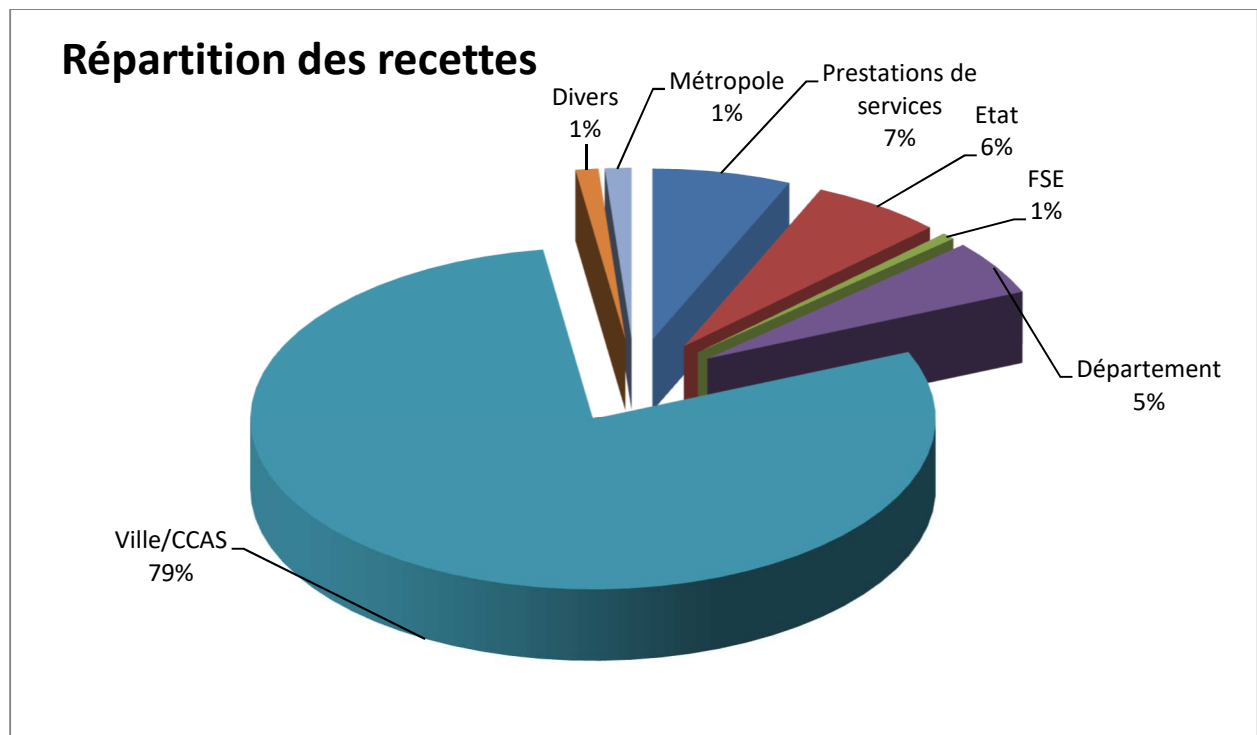
En 2021, diminution de l'encours de la dette qui suit le déroulement normal des remboursements des emprunts en cours. Pas de nouvel emprunt en 2021, mais la fin du prêt pour l'acquisition de logiciels (emprunt de 200 000 € de fin 2015).

1.4 - Les recettes de fonctionnement prévues en 2021 :

La subvention d'équilibre accordée par la Ville afin de tenir compte de l'ensemble des dépenses réalisées par le CCAS s'élève à 4 531 393 € pour 2021, même montant depuis 2019.

Pour le budget principal les autres financeurs principaux sont :

- L'Etat (Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)
- Le Département de Seine-Maritime
- La Métropole Rouen Normandie
- Le Fonds Social Européen
- Les usagers



2) L'investissement :

Le montant prévisionnel disponible est de 91 500 € auquel il faudra ajouter le résultat d'investissement 2020 de 345 840 €, cette somme permettra la poursuite du plan d'équipement informatique, la réalisation de travaux et d'aménagements ainsi que l'achat de mobilier.

A noter que si le CCAS concrétise la relocalisation de la Chaloupe dans de nouveaux locaux comme évoqué plus haut, le CCAS pourra revendre les locaux actuels dont il est propriétaire et dont la valeur a été estimée à environ 200 000€.

3) Les missions développées

En 2021, le CCAS poursuit les orientations fixées par la nouvelle municipalité et est chargé de mettre en œuvre la politique sociale et solidaire sur la commune.

Il s'agira notamment de continuer le travail engagé de soutien aux plus vulnérables, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus fragiles, de s'attacher à renforcer la présence sociale sur les territoires et dans les quartiers qui en ont le plus besoin et globalement d'adapter nos réponses à l'évolution des besoins des Rouennais, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de notre territoire.

3.1) Une convention avec le Département pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et la poursuite d'un financement FSE pour l'ATELIER

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

La diversité des actions menées dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale se traduira par la poursuite de l'accompagnement social portant sur « l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ». Dans le cadre d'une convention 2017-2019, le CCAS de Rouen a bénéficié de subvention Fonds Social Européen suite à l'appel à projets « Accompagnement des bénéficiaires du R.S.A par les CCAS ». Cette convention a pris fin le 31 décembre 2019.

Pour 2020-2021, le Département propose une convention relative à l'accompagnement social de 1 120 bénéficiaires du RSA, en simultané, résidant ou domiciliés sur la commune.

Le financement proposé est le suivant :

- 300 € par place d'accompagnement soit une dotation financière de 336 000 € pour l'année 2020.
- 290 € par place d'accompagnement soit une dotation financière de 324 800 € pour l'année 2021.

La durée de la convention s'étend du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Lors de sa séance du 20 décembre 2019 le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Rouen a accepté la proposition financière du Département de Seine Maritime pour l'accompagnement des BRSA sur la période de 2020-2021.

L'Atelier

Le CCAS de Rouen poursuit l'activité de l'Atelier qui vise l'inclusion active des publics les plus éloignés de l'emploi, En 2020, le CCAS de Rouen a répondu à l'appel à projets du Fonds Social Européen dans le cadre des Actions Collectives de Développement social et Socio-professionnel (ACDS) pour un montant de 96 919.70€ réparti comme suit : 48 459.85 € auprès du Département de Seine Maritime et 48 459.85 € auprès du Fonds Social Européen. Pour 2021, un avenant contractualise le conventionnement pour un financement FSE jusqu'au 31/12/2021. Celui-ci formalise à l'identique le plan de financement qui a été conventionné en 2020.

Un financement par le Fonds Social Européen impose une avance de trésorerie sans que l'on puisse connaître le montant final exact dans la mesure où le financement repose sur le dépôt du bilan d'exécution qui doit atteindre les objectifs prévus dans les conventions. Il est important de noter qu'un contrôle de service fait sur un bilan final est conditionné à la production de l'ensemble des justificatifs fournis. En cas d'écart important entre les éléments déclarés et les éléments retenus, une correction financière est appliquée.

3.2) Accompagner et aider les Rouennais en situation de grande précarité en favorisant leur insertion sociale et socio professionnelle

Le CCAS de Rouen accompagne la politique d'accueil en faveur des migrants

La Ville de Rouen met en œuvre depuis plusieurs années une politique globale d'accueil des migrations par la mobilisation de ses services municipaux dans les champs entre autres de l'Education, de la Parentalité, de l'accessibilité aux loisirs ou encore de l'accompagnement dans l'accès aux droits.

En 2021, le CCAS de Rouen souhaite accompagner cet engagement en mettant en place une démarche globale et différentes actions.

Ainsi, l'année 2021 proposera la création d'une instance de pilotage avec les associations d'aide et de soutien aux migrants ; par ailleurs, le CCAS pourrait proposer un lieu ressource pour les associations accompagnant les migrants. Autre projet que la Ville et le CCAS pourront accompagner : une expérimentation de colocations de jeunes majeurs encadrée par des associations.

Egalement, le CCAS souhaite proposer au Conseil d'Administration d'inscrire la prise en charge de l'hébergement transitoire de jeunes majeurs accompagnés par des associations dans le cadre du budget alloué pour les Nuitées d'hôtels.

Allocations Communales de Solidarité (ACS)

Le dispositif d'Allocations Communales de Solidarité (ASC) est un dispositif facultatif mis en place par le CCAS de Rouen afin de soutenir des projets d'inclusion sociale des Rouennais les plus fragiles.

Les aides sont attribuées en fonction des besoins tels qu'évalués par les professionnels en charge de l'accompagnement social et sont accordées en fonction de la capacité contributive de chaque personne. L'aide apportée se rapporte aux charges courantes : loyer, mobilier de première nécessité, alimentation (notamment sous forme de secours d'urgence), charges d'électricité, nuitées d'hôtel accordées une participation financière au financement du premier titre de séjour, et également une aide à l'insertion professionnelle.

Le montant budgété pour ces aides facultatives est de 152 000€.

Le CCAS souhaite réviser son règlement d'attribution ainsi que les modalités d'instruction et d'attribution afin d'adapter au mieux le dispositif à l'évolution des besoins des Rouennais, notamment en intégrant les conséquences attendues en lien avec la crise sanitaire. Cela fera l'objet d'un travail collectif au niveau des équipes du CCAS, en étroite articulation avec le CA du CCAS ainsi que nos principaux partenaires.

L'Allocation Municipale Individualisée (AMI) :

L'Allocation Municipale Individualisée est un dispositif qui permet, dans le cadre des réhabilitations ou opérations de démolition-construction d'un bailleur social, de soutenir financièrement les familles qui ne pourraient supporter les charges de leur nouveau logement.

La création de ce dispositif, voté au Conseil d'Administration du CCAS du 28 juin 2016, sera suivi d'une mise en œuvre dans le cadre des opérations du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). En 2021, le CCAS sera amené à délivrer cette aide avec le premier bailleur conventionné : Rouen Habitat.

Le service domiciliation

La domiciliation constitue une obligation pour les CCAS. Au CCAS de Rouen, deux équivalents temps plein sont mobilisés sur cette mission. Le service domiciliation est un service de proximité qui favorise l'accès à la citoyenneté. Il constitue la première étape pour l'accès aux droits (courriers et informations) pour les personnes en situation de sans domicile. Au 31 décembre 2019, près de 1 956 (+ 495 bénéficiaires par rapport à 2018) personnes étaient domiciliées en file active au CCAS et 24 144 (+ 2 848 passages par rapport à 2018) passages ont été comptabilisés pour venir chercher le courrier.

La Chaloupe

Au sein du secteur « Urgence et Insertion Sociales », la Chaloupe, accueil de jour destiné aux personnes sans domicile fixe, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des plus exclus de la commune. Elle est financée par le Conseil Départemental de la Seine Maritime, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale et l'Agence Régionale de Santé.

L'année 2020 et les contraintes sanitaires liées à la COVID ont mis en exergue que les locaux de la Chaloupe ne convenaient plus à un accueil de qualité pour les usagers (trop exigus, limités en terme de qualité d'accueil et d'usage, ...). La disponibilité de locaux adaptés, proposés à la location, pourraient permettre d'installer la Chaloupe mais aussi d'autres services tels que la Domiciliation et/ou le futur espace ressource à créer destiné aux migrants

Cette opportunité, à saisir afin d'améliorer notre offre de services, engagerait une dépense de fonctionnement qui serait reconduite chaque année. Ce déménagement éventuel doit néanmoins faire l'objet d'une étude plus aboutie.

Il est important de noter, que le CCAS de Rouen est propriétaire des locaux et que la revente du bien est aujourd'hui estimée à 200 000€.

Le PRE (Programme de Réussite Educative)

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif d'accompagnement d'enfants et de jeunes âgés de 2 à 16 ans résidant dans les QPV et qui présentent des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Les actions proposées aux jeunes (accompagnement scolaire, prévention du décrochage, santé, loisirs, activités sportifs et culturelles...) s'inscrivent dans le cadre d'un suivi personnalisé préconisé par une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) composée d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, de travailleurs sociaux et de professionnels de santé.

La gestion opérationnelle du dispositif est assurée par la Direction des Temps de l'Enfant de la Ville et la gestion financière et administrative du PRE est assurée par le CCAS de Rouen.

Le budget global 2020 s'élevait à 326 044 € avec les enveloppes suivantes :

- ANCT (Ex CGET) : 165 700€
- Ville de Rouen : 90 544€
- Métropole Rouen Normandie : 69 800€

Sur le volet financier, la Ville a reçu une subvention en 2020 au titre de la cité éducative de 10 000 € pour le recrutement d'un référent de parcours. Cette prestation sera externalisée.

Le renforcement de l'inclusion numérique et l'accès aux droits :

En 2021, le CCAS et la ville vont poursuivre la structuration de l'accompagnement des rouennais à l'usage du numérique. Il s'agira de travailler pour ramener les bénéficiaires au cœur du droit commun et de renforcer les démarches d'inclusion numériques existantes (renforcement des aidants numériques à travers l'intervention des services civiques, diffusion d'un guide de l'offre numérique sur le territoire, ...)

3.3) Développer les actions créatrices de lien social

Le CCAS poursuivra le pilotage de manifestations solidaires et collectives. Pour 2021, il s'agira de continuer à réinterroger le périmètre des actions collectives et événementielles, au regard des évolutions et enjeux en prenant en compte l'évolution de la crise sanitaire et un repositionnement des projets en lien avec le service actions et insertions sociales et le service personnes âgées

- En 2021, un budget de 20 000 € est attribué aux actions collectives et événementielles **liées à la grande précarité**. Depuis 2019, le projet « Macadam and Co » propose des actions et projets tout au long de l'année permettant une meilleure inclusion sociale des personnes connaissant ou ayant connu la rue. A chaque saison une manifestation est travaillée et pensée avec le réseau « Macadam and Co » (Macadam de la Chandeleur en février avec le lancement d'un film sur les Maraudes, le Tournoi de football solidaire qui devait avoir lieu en avril a été annulé en raison de la crise sanitaire)

- **Le Noël Solidaire** : chaque année, le Noël Solidaire associe largement les partenaires associatifs et les usagers. Les équipes du Service Actions et Insertion Sociales du CCAS, les services de la Ville de Rouen, les entreprises et les commerçants partenaires et les bénévoles contribuent à la réussite de ce moment de joie pour les plus en difficultés. Depuis 2008, les Rouennais les plus précaires sont invités par le Maire et orientés par des structures publiques et des associations luttant contre l'exclusion. Cette manifestation, organisée à la Halle aux Toiles, permet à plus de 300 personnes et plus de 100 enfants de se rassembler autour d'un repas festif. L'année 2020 se caractérisant par une crise sanitaire sans précédent, la municipalité a souhaité proposer une alternative à cet évènement traditionnel en proposant la distribution et la livraison de plus de 500 repas et de cadeaux fournis par le tissu économique local pour les personnes en grande précarité identifiées par les structures partenaires. Le budget prévisionnel reste de 23 000€ pour 2021. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et du bilan de cette nouvelle action, le CCAS proposera une action adaptée proche des besoins des partenaires associés.

- **Un budget dédié aux actions collectives permet de développer des projets et événements pour et avec les bénéficiaires des UTS du CCAS. Des actions collectives** sont organisées avec les référents RSA (le café des échanges, octobre rose, ateliers de cuisine et de fabrication des produits ménagers,). L'enveloppe prévisionnelle pour 2021 est de 12 500 €.

- La lutte contre l'isolement des personnes âgées

En 2020 la Ville et le CCAS ont fortement agi pour lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus vulnérables dans le contexte sanitaire lié au COVID. Le PASS a été mobilisé très activement et pendant une grande partie de l'année 2020. De nombreux agents, mais aussi des bénévoles, ont appelé chaque semaine environ 200 personnes vulnérables et isolées. En janvier

2021, une démarche active d'information a été menée pour informer ces personnes sur les modalités de la vaccination se mettant en place. Sur 2021, le secteur Vie sociale du service personnes âgées sera renforcé avec le recrutement d'un nouveau responsable et d'un assistant (budget Ville). La lutte contre l'isolement a aussi été une préoccupation forte pour les résidents de l'EHPAD et résidences autonomie où les contraintes sanitaires ont primé tout en veillant à maintenir le plus possible les relations avec les familles en présentiel ou en distanciel (visio, téléphone...). Cette attention sera poursuivie en 2021 à l'attention de tous les aînés rouennais isolés et fragilisés. Ce volet sera formalisé dans le nouveau projet du service personnes âgées, tout comme le renforcement des actions favorisant le maintien de l'autonomie, les approches concertées entre professionnels autour des situations complexes (avec la réflexion qui s'engage concernant les DAC qui devront se mettre en place en 2022)

- **La précarité menstruelle**

En 2021, la Ville et le CCAS apporteront leur soutien contre la précarité menstruelle. Avec 4 associations spécialisées, la Métropole Rouen Normandie et le Réseau Santé Précarité piloteront des actions de collectes de produits d'hygiène sur le territoire de la Métropole. Le CCAS participera pleinement à cette action en mobilisant les acteurs associatifs et permettre une redistribution des produits collectés vers les publics cibles.

3.4) Favoriser la formation et l'insertion professionnelle des Rouennais

Ces dernières années, le CCAS a structuré de nouvelles réponses en matière d'insertion professionnelle : création d'un service dédié, dispositif Cités Lab puis création du Parcours 360, création de la SCIC INESS.

Du fait de la crise majeure que traverse le CCAS depuis l'été 2020 et qui interroge certains aspects de la mise en œuvre de cette politique d'insertion, il est indispensable de repenser la politique d'insertion professionnelle de la Ville et du CCAS. La définition de cette politique, de ses modalités d'intervention, de ses moyens sera étudiée pour aboutir au cours de l'année 2021. Un comité de pilotage sur l'insertion sera mis en place associant différents partenaires du CCAS et de la ville.

Le CCAS de Rouen accompagnera également la Métropole dans son l'adhésion à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée. En effet, ce dispositif permet à des chômeurs de longue durée (douze mois et plus sans activité) de retrouver un emploi en CDI rémunéré au Smic. Ils sont embauchés par des Entreprises à but d'emploi (EBE), des entreprises d'insertion autonomes créées dans le cadre de ces « Territoires ». Les populations concernées sont à la fois en milieu urbain (notamment les quartiers prioritaires) et en milieu rural.

3.5) Valoriser le lien social sur les territoires les plus fragiles

En 2017, le CCAS de Rouen a financé la mission de coordination du Centre de vie sociale Grammont. Aujourd'hui, la Ville porte le projet de centre socioculturel Simone VEIL qui a fait l'objet d'un agrément centre social par la CAF de Seine Maritime en 2018 et renouvelé de 2019 à 2021. L'agent CCAS, aujourd'hui en poste, est mis à disposition de la Ville afin d'assurer la fonction de Directeur du centre social.

Le centre socio-culturel Simone-Veil travaillera en 2021 à la préparation du renouvellement de son agrément centre social en prévision de 2022.

Dans cette même perspective, la DSCS a ouvert début 2019 un nouveau service à la population au sein de la Maison du Plateau. A ce titre, trois agents CCAS sont mis à disposition de la Ville sur les fonctions de Responsable d'équipement, de coordinateur du projet accueil et d'agent d'accueil.

La Maison du Plateau a obtenu au 1^{er} janvier 2021 le label « France services », ce qui permettra de renforcer et faciliter davantage l'accès aux droits des Rouennais par des partenariats renforcés ; par ailleurs le label est accompagné d'une recette annuelle de fonctionnement de 30 000 €.

En dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il convient d'agir sur un autre secteur fragilisé sur Rouen : le centre-ville Rive Gauche. C'est dans ce sens que le CCAS, en lien avec le Département, a mis en place en 2020 un réseau des acteurs sociaux de la Rive Gauche ; cette nouvelle dynamique sera renforcée tout au long de l'année 2021 afin d'améliorer les réponses apportées sur ce territoire par les différents acteurs.

Conclusion :

En 2021, le CCAS de Rouen renforcera, adaptera et réinterrogera ses projets, dispositifs et actions pour continuer à faire face à la crise sanitaire.

Alors que les besoins sociaux demeurent ou apparaissent, le CCAS reste au rendez-vous des solidarités, avec ses partenaires, et poursuivra son effort pour s'adapter au mieux à l'évolution des besoins des Rouennais et ce, dans une logique de responsabilité budgétaire.



PROJET DE DELIBERATION

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Rouen,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312.1, L.2311.3 et R.2311.9

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

CONSIDERANT qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend connaissance des orientations budgétaires 2021 telles que proposées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération